



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

treizième protocole à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Question écrite n° 8702

## Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement de bien vouloir lui indiquer le délai dans lequel il entend faire procéder à la ratification du protocole n° 13 à la convention européenne des droits de l'homme, ratifié le 2 mai 2002.

## Texte de la réponse

La France, qui a aboli la peine de mort depuis plus de vingt ans, manifeste régulièrement l'importance qu'elle attache à cette question au sein de la communauté internationale. Le 3 mai 2002, à Vilnius, lors de la 110e session ministérielle du Conseil de l'Europe, la France a signé le Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. Trente-six Etats l'ont signé et dix Etats doivent le ratifier pour qu'il entre en vigueur, ce qu'ont déjà fait l'Irlande, Malte, la Suisse et le Danemark. Le Gouvernement souhaite qu'il soit procédé rapidement à la ratification de ce protocole. Le projet de loi tendant à autoriser la ratification du Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales a été transmis pour avis au Conseil d'Etat le 10 janvier 2003. Il devrait être adopté en conseil des ministres dans les prochaines semaines, en vue d'une adoption par le Parlement avant l'été 2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8702

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** relations avec le Parlement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2002, page 4917

**Réponse publiée le :** 20 janvier 2003, page 392